



**Communauté de Communes  
Airvaudais-Val du Thouet  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt le dix-neuf du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**17 présents + 2 pouvoirs (19 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune d'Irais : Jérémy CHEVALIER

**2 pouvoirs :**

- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT

**Excusés :** Jacques CHAUVEAU, Jean-Pierre CESBRON, Lucette ROCHER, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Philippe MORIN, Céline PIGNON

**Jacques METREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 12 février ayant pour ordre du jour :

- **COMPTABILITE - FINANCES FISCALITE**
  - *Dématérialisation des services de paiement pour les régies*
  - *Vote des taux (part fixe et part variable) de la TEOMI*
- **RESSOURCES HUMAINES**
  - *Modification de la délibération sur les ratios d'avancement*
  - *Adhésion au dispositif de gestion des demandes d'allocations de chômage par le CDG 79*
- **INFORMATIQUE**
  - *Avenant à la convention informatique avec le CDG 79*
- **ASSAINISSEMENT**
  - *Attribution marché de travaux – Assainissement de la Cape à Saint-Loup-Lamairé*
  - *Convention relative à l'assistance technique en assainissement collectif avec le CDG 79*
  - *Assainissement : vente d'une pompe de relevage*
- **PISCINES**
  - *Approbation du règlement et tarifs des piscines*
- **DECHETS**
  - *Avenant au contrat de reprise papier/carton REVIPAC*

- *Avenant à la convention d'entente pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert de BRESSUIRE*
- **BATIMENTS - IMMOBILIERS**
  - *Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Airvault*
  - *Avenant de transfert du marché d'un co-traitant du groupement de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Airvault*
  - *Pose de climatisation – Bâtiments communautaires*
  - *Bail terrain – Centrale solaire*
- **EAU**
  - *Modification des statuts du SEVT*
  - *Parcours artistique en Vallée du Thouet – SMVT*
  - *Programme Re-Sources – SPL des Eaux du Cébron*
- **TOURISME**
  - *Convention avec la CC Parthenay-Gâtine pour la promotion touristique de la Chevalerie lors du FLIP*
  - *Convention avec l'UST RUGBY*
  - *Tarifs des produits en vente dans les piscines d'Airvault et du Cébron*
- **SIEDS**
  - *Renouvellement de convention de partenariat SIGIL*
- **PCAET**
  - *Poursuite de la démarche volontaire*
- **MEDIATHEQUE**
  - *Demandes de subventions*
  - *Convention avec le centre socio-culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet*
- **QUESTIONS DIVERSES**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 10 décembre 2019 : Le PV est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 oppositions).  
 Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2019 : Le PV est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 oppositions).

## **COMPTABILITE FINANCES FISCALITE**

### **↳ Dématérialisation des services de paiement pour les régies**

#### ***Délibération n° D2020-001***

- Conformément au décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018, les collectivités territoriales ont l'obligation de proposer à leurs usagers le paiement dématérialisé de leurs recettes perçues.
- Vu l'exposé de M. le Président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- 1) Valide à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 :
  - PAYFIP Régies pour les régies suivantes : Médiathèque et Piscine Airvault
  - Mise en place d'un terminal de paiement électronique unique pour la régie de la Chevalerie du Thouet et du Cébron (Camping et bassin de baignade du Cébron).
- 2) Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.
- 3) Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

### **↳ Vote des taux (Part fixe et part variable) de la TEOMI**

#### ***Délibération n° D2020-002***

- Vu l'article 1522 bis du code général des impôts
- Vu l'article 1636 B undecies du code général des impôts
- Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts

- Vu la délibération n° 2018-124 du 9 octobre 2018 instituant une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vu l'exposé de M. le Président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de fixer pour l'année 2020, les taux de la TEOM Incitative suivants :

Part fixe		Part variable
Ramassage : 52 semaines/an	Ramassage : 32 semaines/an	0,02 €/litre collecté
9,8 %	9,1 %	

## RESSOURCES HUMAINES

### ↳ Modification de la délibération sur les ratios d'avancement

**Délibération n° D2020-003**

- Vu la loi du 19 février 2007,
- Vu l'avis favorable du CT en date du 21 janvier 2020

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire fixe à **100 %** le taux de promotion pour les avancements de grade pour tous les grades listés ci-dessous.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE DE BASE	GRADE D'AVANCEMENT	
ADMINISTRATIVE	Attaché	Attaché	Attaché principal	
	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
			Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
			Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	SANITAIRE SOCIALE	Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants	Educateur principal de jeunes enfants
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	
	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
			Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Technicien	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
			Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe				
Adjoint du patrimoine		Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
			Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
ANIMATION		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
				Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ♦ Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 1er juillet 2019 approuvant la présente convention ;
- ♦ Considérant l'intérêt pour la CCAVT d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers
- ♦ Vu l'exposé de M. le Président ci-dessus,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

► DECIDE :

1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion,

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

## INFORMATIQUE

### Avenant à la Convention informatique avec le CDG 79

- Vu la délibération n°D2019-008 du 05 février 2019

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide l'avenant n°1 de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le CDG 79
- ✓ Approuve les conditions financières et les tarifs proposés
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

## ASSAINISSEMENT

### ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX – ASSAINISSEMENT DE LA CAPE A SAINT-LOUP-LAMAIRE

- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence réalisé

- Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 17 février 2020

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De rendre un avis favorable à l'attribution du marché relatif pour la réalisation des travaux pour l'extension du réseau d'assainissement à La Cape de Saint-Loup-Lamairé :
  - Entreprise COLAS Centre Ouest SAS pour un montant de 116 259 € HT
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

#### **↳ CONVENTION RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LE CDG 79**

***Délibération n° D2020-007***

- Vu le projet de convention relative à l'assistance technique en assainissement collectif proposé par le Département des Deux-Sèvres

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider la signature de la convention jointe en annexe
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

### **PISCINES**

#### **↳ APPROBATION DU REGLEMENT ET TARIFS DES PISCINES**

***Délibération n° D2020-008***

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- ✓ Valide les règlements intérieurs des piscines joints en annexe
- ✓ Fixe tel que présentés en annexe, les tarifs pour les piscines à partir de la saison 2020 (en Euros).

### **DECHETS**

#### **↳ AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE PAPIER/CARTON REVIPAC**

***Délibération n° D2020-009***

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider l'avenant au contrat de reprise option filières papier/carton joint en annexe
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

#### **↳ AVENANT A LA CONVENTION D'ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE DE TRI ET DU QUAI DE TRANSFERT DE BRESSUIRE**

***Délibération n° D2020-010***

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider l'avenant n°1 à la convention d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert des déchets recyclables de Bressuire joint en annexe

- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

## BATIMENTS - IMMOBILIERS

### AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE D'AIRVAULT

#### Délibération n° D2020-011

- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la délibération n° D2019-003 du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2019 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Airvault,
- Vu la délibération n° D2019-133 du 17 décembre 2019 validant l'Avant-Projet Définitif et l'estimation du montant du projet au stade APD,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- De signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe dont le mandataire est Magalie Bodin, architecte DPLG, pour un montant total de 111 613,50 € HT avec un taux de rémunération de 8,50%
- Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ D'UN CO-TRAITANT DU GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE D'AIRVAULT

#### Délibération n° D2020-012

- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la délibération n° D2019-003 du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2019 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Airvault,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Transférer le marché accordé à Magalie Bodin, architecte DPLG vers la SARL ARCHIMAG reprenant le rôle de mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre
- ✓ L'arrêt du marché de Magalie BODIN est fixé à l'issue de la mission APD
- ✓ La date de transfert effectif du marché est fixée à : 01/01/2020
- ✓ L'ensemble des missions suivantes sont assurées par la SARL ARCHIMAG
- ✓ L'arrêt financier à la date du transfert du marché est défini comme suit :
  - Magalie BODIN : 12 128,00 € HT
  - SARL ARCHIMAG : 36 229,46 € HT
- ✓ Le montant restant dû à Magalie Bodin sur la prestation réalisée s'élève donc, au regard de son marché arrêté à la somme ainsi définie, à 0 €
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### POSE DE CLIMATISATION – BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

#### Délibération n° D2020-013

- Vu les devis fournis pour la pose de climatisation dans les locaux de la maison de santé de Saint-Loup-Lamairé et le Pôle enfance,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider la réalisation des travaux de pose de climatisation dans les locaux de la maison de santé de Saint-Loup-Lamairé et le Pôle enfance,

- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

#### **BAIL TERRAIN – CENTRALE SOLAIRE**

#### **Délibération n° D2020-014**

- Vu la délibération n° D2016-059 du 7 juin 2016,
- Vu la convention pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire au sol signée le 12 juillet 2016,
- Vu la demande de la société de JP Energie Environnement de lever l'option du bail emphytéotique inscrite à l'article 4.2 de la convention du 13 janvier 2020
- Vu la demande de la société JP Energie Environnement du 27 janvier 2020 de porter la durée initiale du bail emphytéotique à conclure de 25 à 32 ans

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider la signature du contrat de bail emphytéotique avec la société JE Energie Environnement conformément à la délibération du 7 juin 2016 et à la convention du 12 juillet 2016,
- ✓ De porter la durée initiale du bail citée au premier paragraphe de l'article 2.5 de la convention de 25 à 32 ans,
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### **EAU**

#### **Modification des statuts du SEVT**

#### **Délibération n° D2020-015**

- Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat des Eaux du Val du Thouet (SEVT)

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Adopter la modification des statuts du SEVT.

#### **Parcours artistique en Vallée du Thouet – SMVT**

#### **Délibération n° D2020-016**

- Vu le projet de parcours artistique en Vallée du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider le principe du projet de parcours artistique en vallée du Thouet et son financement.

#### **PROGRAMME RE-SOURCES – SPL DES EAUX DU CEBRON**

#### **Délibération n° D2020-017**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide l'engagement suivant :

- ✓ La CCAVT signifie sa volonté d'être signataire du prochain contrat territorial Cébron 2020-2025 en s'engageant, notamment à communiquer sur ses manifestations autour de la thématique de la protection de la qualité des eaux du Bassin versant du Cébron et d'inclure cette réflexion dans l'élaboration de son PLUi
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

## TOURISME

### ↳ CONVENTION AVEC LA CC PARTHENAY-GATINE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA CHEVALERIE LORS DU FLIP

**Délibération n° D2020-018**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

### ↳ CONVENTION AVEC L'UST RUGBY

**Délibération n° D2020-019**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec l'UST Rugby de Thouars,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

### ↳ TARIFS DES PRODUITS EN VENTE DANS LES PISCINES D'AIRVAULT ET DU CEBRON

**Délibération n° D2020-020**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver la grille tarifaire des produits en vente à la piscine d'Airvault et sur le site du Cébron

## SIEDS

### ↳ RENOUELEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL

**Délibération n° D2020-021**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider la convention de partenariat SIGIL avec le SIEDS relative à la commune d'Availles-Thouarsais telle que présentée en annexe,
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer cette convention.

## PCAET

### ↳ POURSUITE DE LA DEMARCHE VOLONTAIRE

**Délibération n° D2020-022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ D'approuver la poursuite volontaire de la démarche mutualisée de Plan Climat,
- ✓ D'approuver le coût prévisionnel de l'évaluation environnementale stratégique (EES) à hauteur de 15 000 € et les modalités de participation financière de chaque communauté de communes, proportionnellement à la part de sa population,
- ✓ D'approuver les modalités de gouvernance telles que définies,
- ✓ D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **MEDIATHEQUE**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

***Délibération n° D2020-023***

- Vu les projets portés par la Médiathèque : « La nuit de la lecture, le spectacle Transat piano système » et « l'accueil de la Compagnie L'Ouvrage pour le projet théâtre – L'art de ne rien faire »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour ces projets.

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'AIRVAUDAIS ET DU VAL DU THOUET**

***Délibération n° D2020-024***

- Vu le projet de convention de partenariat pour le projet « Promenons-nous dans les livres » Histoires cousues avec le Centre Socio-Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président prend la parole avant la clôture de ce dernier Conseil du mandat. Il remercie l'ensemble des conseillers qui ont siégé au sein de ce Conseil depuis 2014 et les agents des services communautaires.

Il revient sur les actions réalisées sur le territoire en dépit d'un démarrage compliqué en 2014, avec des difficultés budgétaires et des territoires qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble.

Il cite :

- La Maison de santé de Saint-Loup-Lamairé et la construction de celle d'Airvault conformément au projet de santé
- Le site du Cébron
- Le dossier Tourisme et la reprise en régie de l'accueil touristique
- Les actions en faveur des entreprises : TPL à Auralis, C2E à Dissé, Yaourterie à Borcq et projet de méthanisation
- La construction de la Gendarmerie
- La rénovation de la salle Augustin Bordage
- L'intégration du CIAS dans le giron de la Communauté de communes
- L'assainissement collectif : Louin, Repéroux, Irais et La Cape à Saint-Loup-Lamairé
- Les Déchets : il salue l'unanimité retrouvée ce soir avec le vote des taux et tarif de la TEOMI et rappelle la situation catastrophique antérieure en 2014 qui a été redressée malgré des pressions extérieures.
- La Médiathèque
- Les piscines

Il conclut en rappelant le plaisir qu'il a trouvé durant ces six années dans le travail et les débats qu'il a pu avoir avec chacun dans des échanges d'idées et parfois des désaccords. Il termine en remerciant tout le monde ainsi que les représentants de la presse locale qui ont assuré le relais des décisions communautaires auprès de la population.

A Airvault, le 24 février 2020

Le Président,  
Olivier FOUILLET.

PV sommaire affiché le 26 février 2020